



Plan local d'urbanisme

Pos initial approuvé le 18 février 1988
1ère modification approuvée le 31 octobre 1990
2e modification approuvée le 17 janvier 1992
3e modification approuvée le 16 décembre 1993
4e modification approuvée le 20 mars 1998
5e modification approuvée le 2 janvier 2006

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2019 créant le plan local d'urbanisme de la commune de Goussainville

Plu prescrit le 24 juin 2015
Plu arrêté le 22 janvier 2019
Plu approuvé le

Le maire, Michel Cadot

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE plan de zonage de l'ensemble de la commune



Date : 14 janvier 2019 Phase : Arrêt du projet Échelle : 1 / 5 000

Pièce n° 4.2

Mairie de Goussainville, (Lors-n°-Lot) 161, O / Courtes - 49-3
agence Gilson & Associés SA, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courtel : contact@gilsonpaysage.com

LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Us Secteur de centre bourg, bâti ancien
- Uah Secteur de hameaux, bâti ancien
- Ub Secteur du bourg, bâti récent
- Ubh Secteur de hameaux, bâti récent
- UE Zone d'équipements collectifs
- UX Zone d'activités économiques
- 2AU Secteur d'urbanisation future à long terme
- A Zone d'activités agricoles
- Ap Secteur de protection du paysage en zone agricole
- N Zone naturelle
- Ne Secteur naturel accueillant des équipements collectifs
- NJ Secteur de jardins
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Zone non aedificandi
12 m de part et d'autre de l'emprise de l'Aqueduc du Avre
- OAP secteur soumis à orientations d'aménagement

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :



Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :



Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Accès au nouveau parking de l'église	110 m2	Commune
2.	Elargissement de l'impasse Saint-Thibault	180 m2	Commune
3.	Aménagement / sécurisation du carrefour	70 m2	Commune
4.	Agrandissement de la station d'épuration	1 400 m2	Commune

